



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE  
RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

**MERCREDI 27 FÉVRIER 2019, À 16:30 HEURES**

**AU POSTE DE POLICE DE BELOEIL, SITUÉ AU 333, RUE HERTEL À  
BELOEIL, PROVINCE DE QUÉBEC.**

### **Étaient présents :**

Monsieur Daniel Plouffe	Président et Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Yves Corriveau	Vice-Président et Délégué de la Ville de Mont- Saint-Hilaire
Madame Diane Lavoie	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Maud Allaire	Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Délégué de la Municipalité de McMasterville
Monsieur Denis Parent	Délégué de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Madame Nicole Marchand	Déléguée substitut de la Ville de Sainte-Julie
Madame Jocelyne G. Deswarte	Déléguée de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de- Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

### **Étaient également présents :**

Monsieur Bruno Pasquini	Directeur de Police
Me Thierry Lavoie	Greffier

### **Étaient absents :**

Monsieur Denis Lavoie	Délégué de la Ville de Chambly
Monsieur Jacques Ladouceur	Délégué de la Ville de Richelieu
Madame Suzanne Roy	Déléguée de la Ville de Sainte-Julie

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 janvier 2019;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :
  - 9 janvier 2019;
  - 6 février 2019;
6. Suivi du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 janvier 2019;
7. Suivi des réunions du Comité Exécutif des 9 janvier et 6 février 2019;
8. Règlement numéro 32 du régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;
9. Mouvement de main d'œuvre — Gendarmerie;
10. Achat de deux (2) serveurs SimpliVity pour Beloeil;
11. Rapport de soumission 2019-001 — Papeterie;
12. Rapport de soumission 2019-005 — Cartouches d'encre;
13. Rapport de soumission 2019-006 — Entretien mécanique de la flotte automobile pour l'année 2019;
14. Paiement d'un véhicule neuf — Modification de la résolution CA-18-1895;
15. Rapport de soumission — Maintenance de système de bertillonnage Morpho;
16. Rapport de soumission — Maintenance et soutien technique pour Filemaker;
17. M. Bruno Pasquini, Directeur de Police, suivi des dossiers;
18. Adoption de la liste des comptes à payer;
19. Divers;
20. Correspondance;
21. Période de questions;
22. Clôture de la séance.

### **POINT 1** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:30 heures.

### **POINT 2** **CONSTATATION DU QUORUM**

Le Président constate le quorum.

### **POINT 3** **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Parent

### **ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité en y ajoutant les points suivants :

CA-19-1977



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 19.1 Rapport de soumission — Étuis à arme;
- 19.2 Protocole d'entente — Accès tabac;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1978

### POINT 4 RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 janvier 2019

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2019 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1979

### POINT 5 RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 9 janvier et 6 février 2019

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 9 janvier et 6 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard  
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 9 janvier et 6 février 2019;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 9 janvier et 6 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### POINT 6

#### SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2019

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance du procès-verbal déposé et ne formulent aucune question.

### POINT 7

#### SUIVI DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 9 JANVIER ET 6 FÉVRIER 2019

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance des procès-verbaux déposés et ne formulent aucune question.

### POINT 8

#### RÉSOLUTION

**Règlement numéro 32 du régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

ATTENDU le projet de règlement numéro 32 intitulé « *Règlement abrogeant les Règlements numéros 29, 24 et 21 du Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* »;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 23 janvier 2019;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac  
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement numéro 32 intitulé « *Règlement abrogeant les Règlements numéros 29, 24 et 21 du Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### POINT 9

#### RÉSOLUTION

**Mouvement de main d'œuvre — Gendarmerie**

ATTENDU la nécessité pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de combler un poste vacant à la patrouille surveillance du territoire;

ATTENDU aucun policier régulier n'a posé sa candidature lors de la période d'affichage s'étant déroulée du 6 au 20 février 2019;

CA-19-1980

CA-19-1981



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU les dispositions prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers et policières de Richelieu-Saint-Laurent en de telles circonstances;

ATTENDU la demande présentée par la Directrice des ressources humaines, Madame Marie-Ève Mazza;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accorder au policier auxiliaire suivant le statut de policier régulier :

- Serge Plouffe;

ATTENDU que la Régie se doit également, suivant la convention collective de la Fraternité des policiers et policières de Richelieu-Saint-Laurent, de combler les postes de policiers auxiliaires ainsi rendu vacants;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accorder au policier temporaire suivant le statut de policier auxiliaire :

- Catherine Girard;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale  
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

DE CONFÉRER, à compter du 10 mars 2019, à la personne suivante, le statut de policier régulier à la patrouille surveillance du territoire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent:

- Serge Plouffe;

DE NOMMER, à compter du 10 mars 2019, la personne suivante au statut de policier auxiliaire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

- Catherine Girard;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1982

**POINT 10**

### RÉSOLUTION

#### **Achat de deux (2) serveurs Simplivity pour Beloeil**

ATTENDU que la Régie désire remplacer deux (2) serveurs informatiques de Beloeil pour le système HPE SimpliVity afin de combiner toute l'infrastructure dans un même bloc;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adhéré au regroupement pour ce type d'achat informatique du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU que suivant les règles d'adhésion à ce regroupement, la Régie doit faire l'achat de ses portables auprès des fournisseurs retenus par le CSPQ;

ATTENDU que la firme, « *Pro Contact informatique* » de Québec, avec laquelle la Régie fait affaires couramment, est parmi les entreprises retenues par le CSPQ;



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Parent

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *BuroPro Citation Inc.* » le contrat pour l'achat des fournitures de bureau 2019 de la Régie et ce, pour un prix ne devant pas excéder 34 063,44 \$ plus les taxes;

D'AUTORISER la responsable de la Trésorerie à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents aux transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1984

**POINT 12**

### RÉSOLUTION

**Rapport de soumission 2019-005 — Cartouches d'encre**

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire se procurer des cartouches d'encre pour ses imprimantes en 2019 au meilleur prix possible;

ATTENDU qu'une soumission a été élaborée en fonction des quantités approximatives à être utilisées en 2019;

ATTENDU que les soumissionnaires doivent garantir les prix unitaires pour une période d'une année sans engagement d'achat par la Régie;

ATTENDU que, s'agissant d'une dépense de plus de 25 000,00 \$ pour la fourniture de matériaux, la Régie se devait, suivant les étapes préalables à l'adjudication de contrats, de formuler des invitations écrites à au moins deux (2) fournisseurs;

ATTENDU que la Régie a choisi de procéder, sur invitation, auprès six (6) entreprises, à savoir:

- BuroPro Citation inc.(Beloeil, QC);
- Fournitures de bureau Denis (Longueuil, QC);
- Bureau en gros (Beloeil, QC);
- STR Micro (Ste-Julie, QC);
- S.O.S. Toner (St-Hubert, QC),
- Olympique Solutions Informatiques (Québec, QC).

ATTENDU que la Régie a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant de retenir la soumission conforme de « *Olympique Solutions Informatiques* » pour un prix de 30 796,72 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams  
APPUYÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso





No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU les dispositions de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes sur l'adjudication de contrat par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Corriveau  
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Pro Contact Informatique* », conformément à la soumission déposée par elle, le contrat d'acquisition d'un système « HPE Simplivity 380 » pour le remplacement des serveurs et SAN de Beloeil pour un prix de 106 784,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à signer tous les documents pertinents à l'achat dudit matériel informatique;

D'AUTORISER pour le paiement de ladite dépense en immobilisation un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans à compter de 2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1983

**POINT 11**

### RÉSOLUTION

**Rapport de soumission 2019-001 — Papeterie**

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent se doit, à chaque année, de faire l'achat de diverses fournitures de bureau, notamment du papier et des stylos;

ATTENDU qu'une soumission a été élaborée en fonction des quantités approximatives à être utilisées en 2019;

ATTENDU que les soumissionnaires doivent garantir les prix unitaires pour une période d'une année sans engagement d'achat par la Régie;

ATTENDU que, s'agissant d'une dépense de plus de 25 000,00 \$ pour la fourniture de matériaux, la Régie se devait, suivant les étapes préalables à l'adjudication de contrats, de formuler des invitations écrites à au moins deux (2) fournisseurs;

ATTENDU que la Régie a choisi de procéder, sur invitation, auprès de trois (3) entreprises, à savoir:

- BuroPro Citation inc. (Beloeil, QC);
- Fournitures de bureau Denis (Longueuil, QC);
- Bureau en gros (Beloeil, QC);

ATTENDU qu'une (1) seule soumission a été déposée;

ATTENDU que celle-ci est conforme à l'appel d'offres;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant de retenir la soumission conforme de « *BuroPro Citation Inc.* » pour un prix de 34 063,44 \$ plus les taxes;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Olympique Solutions Informatiques* » le contrat pour l'achat de cartouches d'encre de la Régie pour l'année et ce, pour un prix ne devant pas excéder 30 796,72 \$ plus les taxes;

D'AUTORISER la responsable de la Trésorerie à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents aux transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 13** **RÉSOLUTION**

CA-19-1985

#### **Rapport de soumission 2019-006 — Entretien mécanique de la flotte automobile pour l'année 2019**

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire confier l'entretien mécanique correctif et préventif de sa flotte de véhicules à un seul centre d'entretien au meilleur prix possible;

ATTENDU qu'une soumission a été élaborée en fonction des besoins anticipés pour une période de deux (2) ans s'échelonnant de 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021;

ATTENDU que, s'agissant d'une dépense de plus de 100 000,00 \$ pour la fourniture de matériaux, la Régie se devait, suivant les étapes préalables à l'adjudication de contrats, de procéder par appel d'offres public;

ATTENDU que l'appel d'offres a été affiché dans trois (3) journaux couvrant le territoire des dix-sept (17) municipalités, soit :

- La Relève;
- L'Oeil Régional;
- Le Journal de Chambly;

ATTENDU que cet appel d'offres a aussi été publié sur le site Internet SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offres);

ATTENDU que l'affichage de cet appel d'offres s'est déroulé du 5 au 21 février 2019;

ATTENDU que la Régie a reçu une (1) seule soumission;

ATTENDU que cette unique soumission était conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant de retenir la soumission conforme de « *Pneus Robert Bernard Inc.* » pour un prix total de 722 775,00 \$ plus les taxes (Années 2019-2020 : 359 237,50 \$; Années 2020-2021 : 363 537,50 \$);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nicole Marchand  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte





## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Pneus Robert Bernard Inc.* » le contrat pour confier l'entretien mécanique correctif et préventif de sa flotte de véhicules Régie pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021 et ce, pour un prix total 722 775,00 \$ plus les taxes;

D'AUTORISER le Directeur à signer tous les documents pertinents à l'octroi de ce contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1986

### **POINT 14**

#### **RÉSOLUTION**

#### **Paielement d'un véhicule neuf — Modification de la résolution CA-18-1895**

ATTENDU que le 26 septembre 2018 par sa résolution CA-18-1895, le Conseil d'Administration de la Régie, pour renouveler sa flotte de véhicules à l'escouade circulation, faisait l'acquisition d'un (1) véhicule (Ford Police Interceptor Berline 2019);

ATTENDU que cette résolution mentionnait la faculté de conclure un crédit-bail pour l'achat de ce véhicule comme mode de financement;

ATTENDU qu'il serait plus opportun, après analyse, de modifier le mode de financement de véhicule par l'entremise du fonds de roulement;

ATTENDU que la Régie désire modifier sa résolution pour en modifier le mode de financement;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

### ET RÉSOLU:

D'AMENDER la résolution CA-18-1895 adoptée le 26 septembre 2018 par le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et de modifier le financement pour cet achat par le fonds de roulement 2019 remboursable sur une période de cinq (5) ans, poste budgétaire 22 210 00724 véhicule police, pour la somme de 38 482,00 \$ avant taxes au lieu de financer par crédit-bail;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-1987

### **POINT 15**

#### **RÉSOLUTION**

#### **Rapport de soumission — Maintenance du système de bertillonnage Morpho**

ATTENDU que le 25 juin 2014, par sa résolution numéro CA-14-1255, le Conseil d'Administration de la Régie se procurait de « *Morpho Canada Inc.* » un système de bertillonnage;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU l'article 573.3 (1) par. 2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) qui autorise la non-application des règles contractuelles entre autres des articles 573 et 573.1 de cette même loi lorsqu'un fournisseur est le seul en mesure de fournir les biens ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité dudit fournisseur;

ATTENDU que Morpho Canada Inc. est le fournisseur exclusif pour l'entretien de son appareil;

ATTENDU que la Régie désire renouveler le contrat de maintenance et soutien technique pour son système de bertillonnage sur l'appareil Morpho pour un (1) an, du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020;

ATTENDU que la Régie peut donc octroyer de gré à gré ce contrat;

ATTENDU la proposition de « *Morpho Canada Inc.* » soumise pour la période visée;

ATTENDU le coût de ce contrat d'entretien est de 3 811,00 \$ pour un an plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat de maintenance et soutien technique pour son système de bertillonnage à l'entreprise « *Morpho Canada Inc.* » pour une période d'un an;

D'AUTORISER le paiement annuel dudit contrat de service pour un prix de 3 811,00 \$ par période de douze (12) mois plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 16 RÉSOLUTION**

**Rapport de soumission — Maintenance et soutien technique pour Filemaker**

ATTENDU que la Régie doit renouveler le service annuel de maintenance et de soutien technique pour douze (12) licences de Filemaker (10 Filemaker Pro, 1 Filemaker Pro Advanced et 1 Filemaker Server) pour la période du 17 avril 2019 au 16 avril 2020;

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, à une demande de prix pour ce renouvellement auprès de deux (2) fournisseurs, à savoir:

- Filemaker Inc. de Santa Clara (États-Unis);
- Compugen Inc. de Québec;

ATTENDU que les deux (2) soumissions déposées étaient conformes aux exigences de la Régie;

ATTENDU le rapport de Madame Cécile Nault, Acheteur, recommandant de retenir la soumission de « *Compugen Inc.* » pour un prix total de 1 228,99 \$ plus les taxes applicables;



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU:

D'OCTROYER à l'entreprise « *Compugen Inc.* » le contrat de service de maintenance et de soutien technique pour douze (12) licences de Filemaker Pro et ce, pour un prix de 1 228,99 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 17**

#### **M. BRUNO PASQUINI, DIRECTEUR DE POLICE, SUIVI DES DOSSIERS**

Le Directeur de Police présente aux Élus les dossiers traitant des sujets suivants :

##### **17.1 Intervention de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) à Chambly**

M. Pasquini mentionne aux délégués que l'UPAC a mené des perquisitions dans les bureaux de la Ville de Chambly et que peu d'informations sont disponibles.

##### **17.2 Procédures en Cour supérieure (500-17-088821-155)**

M. Pasquini relate aux délégués les faits saillants de l'audition du litige opposant la Ville de Chambly au Procureur général du Québec concernant le refus d'autoriser la municipalité à implanter son propre corps de police. En date du 15 février 2019, le dossier est dorénavant en délibéré pour un délai ne devant pas dépasser six (6) mois.

##### **17.3 Poste de technicienne en ressources humaines**

M. Pasquini informe les délégués de l'état d'avancement pour le comblement du poste de technicienne en ressources humaines à la Régie.

##### **17.4 Grief patronal**

Les délégués sont informés du grief patronal amendé déposé le 27 février 2019.

##### **17.5 Statistiques annuelles**

Les statistiques de la Régie pour l'année 2018 sont présentées aux délégués par M. Pasquini. Certains délégués posent des questions sur certaines des informations présentées.

### **POINT 18**

#### **RÉSOLUTION**

##### **Adoption de la liste des comptes à payer**

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 18 a) et b);

CA-19-1989



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte

ET RÉSOLU:

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 402 305,53 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 19** **DIVERS**

CA-19-1990

#### **POINT 19.1** **RÉSOLUTION** **Rapport de soumission — Étuis à arme**

ATTENDU que la Régie désire remplacer quarante (40) étuis à arme pour les agents de la gendarmerie dont la plupart ont entre quinze (15) et vingt-quatre (24) années d'usure;

ATTENDU que les étuis seront remis aux policiers lors de la pratique de tir annuelle devant se tenir aux alentours des mois d'avril et mai 2019;

ATTENDU les démarches faites, pour acquérir ce matériel auprès de trois (3) fournisseurs, à savoir :

- Distribution Élite Canada (Delson, QC);
- Summit Canada Distributors (Cornwall, ON);
- Rampart (Ottawa, ON).

ATTENDU que la Régie a reçu trois (3) soumissions conformes;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant de retenir la soumission conforme de « *Summit Canada Distributors* » pour un prix de 4 415,00 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU:

D'ACCORDER à l'entreprise « *Summit Canada Distributors* » le contrat pour l'achat de (40) étuis à arme pour un prix de 4 415,00 \$ plus les taxes;

D'AUTORISER le Directeur à signer tout document requis pour la conclusion dudit contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution  
ou annotation

CA-19-1991

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### **POINT 19.2**

#### **RÉSOLUTION**

##### **Protocole d'entente — Accès tabac**

ATTENDU la demande présentée au Directeur de Police afin que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent participe au « Programme ACCÈS Tabac » visant à enrayer le commerce illégal du tabac au Québec;

ATTENDU que les corps de police qui prennent part au Programme s'engagent à mener des enquêtes visant à démanteler les réseaux illégaux de fabrication et de distribution de produits du tabac;

ATTENDU le protocole d'entente soumis pour ce Programme « ACCÈS Tabac »;

ATTENDU qu'un tel protocole a été signé par la Régie pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams  
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

**ET RÉSOLU :**

QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent participe au Programme « ACCÈS Tabac » visant à enrayer le commerce illégal du tabac et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

D'AUTORISER le Directeur de Police, Monsieur Bruno Pasquini, à signer à cette entente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 19.3**

#### **EMBAUCHE D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

M. Daniel Plouffe, président, informe les délégués de l'avancement du processus d'embauche du prochain secrétaire-trésorier.

### **POINT 20**

#### **CORRESPONDANCE**

##### **I. Soumise au Comité Exécutif du 6 février 2019 :**

Aucune.

##### **II. Soumise au Comité Exécutif du 20 février 2019 :**

Aucune.

##### **III. Soumise au Conseil d'Administration du 27 février 2019 :**

Aucune.



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### **POINT 21** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Normand Teasdale se demande si la Régie envisage de se doter d'un conseil « sans papier ». À cet effet, il a été mentionné aux délégués que les membres du Comité exécutif ont aussi amorcé cette réflexion dans ce sens. Le service du greffe planchera sur ce projet au courant de l'année.

CA-19-1992

### **POINT 21** **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

#### **ET RÉSOLU :**

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est 16: 45 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

  
BRUNO PASQUINI  
Directeur

  
DANIEL PLOUFFE  
Président